



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

Délibération n°2024-10

Thème : BUDGET ET FINANCES 2

Objet : Fixation des taux des taxes directes locales 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un du mois de mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Pouvoirs : 8 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Caroline MASPER, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Michel CHAPUIS, conseiller municipal ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal ; Charles DANNAUD, conseiller municipal ; Jean-Michel GRES, conseiller municipal ; Alix POINSO, conseillère municipale.

Étaient représentés :

Mme Charlotte SOULARD, adjointe donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER
Mme Sandrine LEBRE, adjointe donne procuration à Mme Caroline MASPER
M. Gérard PETEY, conseiller municipal donne procuration à Mme Jacqueline VILLANI
M. Didier MOREL, conseiller municipal donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Michel DALMASSO
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT
Mme Lisa ISIRDI, conseillère municipale donne procuration à M. Jean-Michel GRES

Absents excusés :

Charlotte SOULARD, Sandrine LEBRE, Gérard PETEY, Didier MOREL, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Lisa ISIRDI.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU le débat d'orientation budgétaire du 06 février 2024,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2024 ; que l'état fiscal n°1259 de notification des taxes directes locales a été transmis à la commune,

VU que la réforme de la taxe d'habitation est arrivée à son terme et que par conséquent, les communes peuvent à nouveau voter un taux de THRS (taxe habitation sur les résidences secondaires),

ATTENDU que le conseil municipal doit se prononcer, préalablement au vote du budget sur le taux des 3 taxes directes locales applicables au titre de l'exercice 2024,

CONSIDERANT la proposition de fixation des taux suivante :

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX PROPOSES SUR 2024
Taxe foncière sur propriétés bâties	52,28 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	85,79 %
Taxe habitation (résidences secondaires)	15,93 %

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'approuver la fixation des taux des taxes directes locales pour l'année 2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
David GEHANT



Acte publié le : 27 MARS 2024

TAUX
FDL
2024

COMMUNE : 088 FORCALQUIER
 ARRONDISSEMENT : 04 FORCALQUIER
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC FORCALQUIER

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	7 252 890	52,28	123,80	7 535 000	3 939 298	52,28	3 939 298
Taxe foncière non bâties (TFNB)	94 869	85,79	163,54	98 100	84 160	85,79	84 160
Taxe d'habitation (TH)	2 179 392	15,93	55,02	2 000 200	318 632	15,93	318 632
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	4 342 090	4 342 090	>>>	>>>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	52,28	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	4 342 090 = 1,000000	85,79	
Taxe d'habitation (TH)	4 342 090	15,93	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	23 056			90 909	0	0	- 120 846	11 - 6 881

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
		- 6 881		

A DIGNE LES BAINS

Le 07 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 STEPHANE DURAND
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 21 mars 2024
 Pour la Communauté F.
 David GEHAN

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	6 354
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	72 857
d. Logements sociaux : exo de longue durée	3 152

Taxe foncière non bâtie

8 546

Taxe d'habitation :

>>>

Cotisation foncière des entreprises :

>>>

a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire

>>>

b. Base minimum

>>>

c. Locaux industriels

>>>

d. Autres allocations

>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal

449 369

b. Par la loi

>>>

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal

14 581

b. Par la loi (terres agricoles)

>>>

c. Par la loi (autres)

>>>

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal

>>>

b. Par la loi

>>>

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées

1 759 000

b. Logements vacants soumis à la THLV

241 200

c. Bases dégrévées hors locaux vacants

142 834

d. Bases dégrévées locaux vacants

111 087

e. Bases dégrévées majo THS

>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes

>>>

b. Centrales électriques

>>>

c. Centrales photovoltaïques

>>>

d. Centrales hydrauliques

>>>

e. Centrales géothermiques

>>>

f. Transformateurs électriques

>>>

g. Stations radioélectriques

>>>

h. Installations gazières et autres

>>>

i. Taxe sur les pylônes

23 056

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)

>>>

b. TVA prév. (comp. CVAE)

0

c. Coefficient correcteur

0,969880

d. Taux FB commune 2020

31,58

e. Taux FB département 2020

20,70

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024		Taux des EPCI de 2023		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2024 13	de 2023 14	de 2023 14	de 2023 14	de 2024 15	de 2024 15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	51,10	127,75	3,95000	3,95000	123,80	123,80	123,80
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	66,48	166,20	2,66000	2,66000	163,54	163,54	163,54
Taxe d'habitation (TH)	24,45	19,19	61,13	6,11000	6,11000	55,02	55,02	55,02
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

a. National >>>

b. Communal >>>

Taux maximum : >>>

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>

b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental 8,03

b. Taux maximum de la majo >>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 33,97

